



Extension d'assurance FNAC

Par **john555**, le **17/08/2012** à **11:16**

Bonjour,

Bonjour,

Lors de l'achat d'un PC il y a plus de deux ans, le vendeur de la FNAC m'a convaincu de prendre une assurance complémentaire de trois ans couvrant le remplacement à neuf de l'appareil s'il ne marchait plus au bout de cette période.

Ayant invoqué lui-même "l'obsolescence programmée" des appareils qui, disait-il, ne sont même plus réparables au bout d'un an, je me suis laissé convaincre en contractant cette assurance de 250 Euros.

Il y a quelques semaines, donc avant l'échéance de ce contrat, j'ai dû rapporter mon PC qui ne fonctionnait plus ou très mal (écran noir, surchauffe, lenteur ...) Le technicien a pu constater ces défauts et m'a indiqué qu'il signalait ma réclamation au service compétent qui devait m'envoyer un carton de retour. Entre temps, il m'a conseillé de faire un formatage, ce qui a empiré le fonctionnement, chose que j'ai également signalée.

J'ai retourné l'appareil dès réception du carton de retour, et bizarrement, deux jours après la date d'envoi, (c'est à se demander si le carton a été ouvert), on me répond que l'appareil n'est pas défectueux (oups !) et qu'on me le renvoyait donc sans autre avis.

Ma question est la suivante : Ai je un moyen de faire pression sur la FNAC pour l'obliger à respecter ses engagements ? Que dit le code de la consommation à ce sujet ?

Merci pour votre réponse.

Cordialement